

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an, 46 fr. Six mois, 25 fr. Trois mois, 15 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,

25 centimes la ligne

RÉCLAMES,

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. SERVICE DES POSTES: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION.

Cahors, 17 août 1861.

L'incident fâcheux survenu entre Mgr. de Mérode et le général de Goyon est décidément terminé. Le cardinal Antonelli, en qualité de secrétaire d'état, a présenté des excuses au général au nom du Saint-Père.

La situation des provinces napolitaines n'empire pas, mais elle ne s'améliore que très lentement. L'insurrection était organisée beaucoup plus sérieusement qu'on ne le croyait.

L'Autriche est toujours en face de la crise terrible qui la menace. La Hongrie seule ne se dresse pas devant elle, en réclamant ses lois et ses libertés.

désirs, sans sortir des voies de la légalité. Mais sur les rives de la Leytha, les esprits, en proie depuis longtemps à une violente agitation, se fatiguent insensiblement des délais et des demi-mesures et redoubleront de prétentions et d'exigences.

Au milieu de toutes les complications diverses qui paralysent et entravent l'Autriche, un puissant Etat voisin, prenant hardiment en main la cause du progrès et du libéralisme, tend à devenir en Allemagne le centre des nouvelles idées qui commencent à travailler les populations germaniques.

Près de l'Autriche, à deux pas de la Prusse, la Pologne cherche aussi à faire entendre sa voix à l'Europe! Elle poursuit son rêve; mais plus d'un demi-siècle s'est déjà écoulé et l'avenir se montre toujours pour elle sombre et menaçant.

gagner. De quelque côté qu'elle se retourne, elle aperçoit des symptômes inquiétants. Elle jette surtout un regard étonné sur les rives du Bosphore. La réorganisation de l'empire ottoman la trouble et la surprend.

La Turquie ne manque pourtant pas d'embarras; l'Herzégovine seule suffirait pour calmer les défiances de Pétersbourg. La mission d'Omer-Pacha a complètement échoué.

L'armée du Nord, en Amérique, vient d'éprouver un échec aussi honteux que désastreux. S'il faut en croire les correspondances de New-York, officiers et soldats auraient rivalisé de lâcheté.

JULES C. DU VERGER.

Inauguration du boulevard Malesherbes par l'Empereur.

Mardi, à cinq heures du soir, l'Empereur, accompagné de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur et des colonels Reille et Rollin, ses officiers d'ordonnance, est parti des Tuileries, dans une voiture conduite à la Domont, pour aller inaugurer le boulevard Malesherbes.

Des détachements de cent-gardes précédaient la voiture de Sa Majesté.

L'Empereur était acclamé avec enthousiasme par l'immense population réunie sur toute la ligne des nouveaux boulevards.

A l'entrée du pavillon, Sa Majesté impériale est descendue de voiture, et a été reçue par le corps municipal, ayant à sa tête M. le sénateur préfet de la Seine et M. le préfet de police.

Dans le salon de réception, auprès de l'estrade disposée pour Sa Majesté, se trouvaient LL. E. Exc. le ministre des finances, les maréchaux Magnan et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, le général d'Hautpoul, grand référendaire du Sénat; le général de Lawoëstine, commandant en chef de la garde nationale; des membres du corps diplomatique et les ambassadeurs siamois.

En face de l'estrade ont pris place le corps municipal, ayant en tête son président et ses secrétaires.

Après quelques instants, pendant lesquels l'Empereur a regardé le bel aspect que présente la ligne du boulevard, M. le préfet s'est approché de Sa Majesté, et lui a adressé un discours.

Ce discours a été suivi des acclamations répétées de: Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial!

L'Empereur, avec la voix vibrante qu'on lui connaît, a répondu en ces termes:

Messieurs, L'inauguration d'une voie de communication nouvelle n'a plus rien d'extraordinaire aujourd'hui, et je n'en aurais pas fait une cérémonie publique si je n'avais voulu témoigner ma sympathie au Conseil municipal qui s'occupe avec un zèle constant des intérêts de la ville, ma satisfaction au préfet de la Seine pour sa persévérance infatigable à poursuivre un grand but, enfin mon approbation à tous ceux dont le concours seconde si bien ses efforts.

Les embellissements de la capitale, une fois terminés...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 17 août 1861.

CAPELUCHE

On le Bourreau de Paris sous Charles VI.

ROMAN HISTORIQUE.

VI. (Suite.)

LA REINE ISABEAU DE BAVIÈRE.

— Il n'en sera pas besoin, ô ma souveraine. Votre vengeance n'a pas besoin d'être achetée... elle est toute prête et vous attend... Vous me parliez tout à l'heure de récompense...

Et à ces mots, dits avec un accent passionné, Jean-sans-Peur tomba aux genoux de la reine. — Relevez-vous, beau duc, votre place n'est pas à mes genoux, mais bien à mes côtés, où vous siégeriez demain, je l'espère: car demain je veux vous voir régent du royaume de France, vous mon dévoué et fidèle allié, vous mon constant et courageux ami.

Relevez-vous donc, duc de Bourgogne, régent de France!

— Pas avant, belle reine, que vous ne m'ayez donné à baiser une de vos belles mains!

— Qu'il soit fait selon vos désirs! Et avec une grâce vraiment royale, elle tendit au duc une main où celui-ci imprima un baiser brûlant.

— Entendez vous, ma reine, — dit le duc, — c'est votre vengeance qui s'apprête!

— Puis ouvrant une fenêtre aux vitraux colorés qui donnait sur une cour: — L'orient blanchit... le jour va paraître... le jour qui doit éclairer votre triomphe!!!

Une ligne blanchâtre rayait en effet l'horizon du côté du levant... le ciel s'épurait, et les nuées pluvieuses de la nuit fuyaient rapidement dans la direction du couchant.

— Ah! que vous êtes belle ainsi, ma reine — s'écria le duc.

Isabeau, sans répondre, fit signe au duc de le suivre, sortit de l'oratoire une lampe à la main, traversa un long corridor et, arrivée à une petite porte masquée par une tapisserie en velours, s'arrêta un instant pour écouter.

— Il dort! Il dort!!! — dit-elle alors à voix basse à Jean-sans-Peur, et tirant de son sein une petite clé, d'or, elle souleva la tapisserie et introduisit doucement la clé dans la serrure de la porte qui s'ouvrit sans bruit.

— Messire duc, — dit-elle alors à son complice d'un air majestueux et imposant, — la reine seule a le droit de franchir ce seuil où repose la royauté de France!!!

— Elle pénétra alors dans l'alcôve après avoir soulevé une nouvelle portière en soie.

— Le duc s'était arrêté silencieux, immobile. Au bout de quelques minutes, la reine reparut. Elle fit signe au duc de s'approcher, et lui montrant un lit enseveli dans l'ombre de ses rideaux de velours:

— Duc de Bourgogne, — lui dit-elle, — dans ce lit repose à cette heure un homme que l'on appelle Charles VI, roi de France! Comme roi, comme époux, cet homme m'a outragée... Vous me vengez, duc!

Jean-sans-Peur tira la lame d'un poignard. — Pas maintenant, — répondit la reine arrêtant la

main du prince. — Ne peut-on pas tuer, sans être soi-même la main qui frappe? — ajouta-t-elle avec un sourire cruel.

Le duc remit le poignard dans sa gaine.

Ils s'engagèrent tous deux dans le corridor qui aboutissait à l'oratoire.

— Tenez, messire duc, — dit alors la reine à Jean-sans-Peur, — voici l'anneau du roi... Vous le voyez, il porte la couronne et les armes de France... je viens de l'enlever au doigt de Charles VI pour le passer au vôtre... Avec ce cachet, vous pourrez signer les ordres qu'il vous plaira... Tous obéiront à ce sceau magique et puissant...

Le Bourguignon prit l'anneau et le mettant à son doigt: — Merci ma reine, de votre confiance... Avec ce signe nous vaincrons...

L'horloge sonna la demie de cinq heures. — Duc, il est temps de nous séparer.

— Reine, je cours vous venger. Et s'inclinant devant Isabeau de Bavière, Jean-sans-Peur gagna la porte de l'oratoire. Il prit un escalier étroit et sombre, en descendant lentement les degrés, pénétra dans une petite cour, ouvrit une porte basse qui s'ouvrait sur une ruelle et, s'enveloppant dans son manteau, se dirigea d'un pas rapide vers l'hôtel qu'il habitait rue des Tournelles.

minés, excitent l'admiration générale, mais, pendant leur exécution, ils soulèvent toujours des critiques et des plaintes. C'est qu'il est impossible dans de telles entreprises de ne pas léser momentanément certains intérêts; le devoir de l'administration est néanmoins de les ménager sans s'écarter de la marche à suivre. Cette marche, vous la connaissez: imprimer de l'activité au travail, une vie nouvelle aux industries et au commerce de Paris, en les dégageant des entraves qui en gênent le développement; protéger les classes les moins favorisées; — combattre le renchérissement des denrées les plus nécessaires.

Pour atteindre le premier de ces résultats, le gouvernement a fait un grand pas, et, vous l'apprendrez avec plaisir, depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, l'exportation des articles de Paris a déjà presque doublé.

Quant à ce qui concerne l'administration de la ville, en reportant le mur de l'octroi aux fortifications, en rapprochant par de larges voies les extrémités du centre, elle tend à égaliser, dans cette vaste enceinte, le prix de toute chose; elle donne de la vitalité, de la lumière, de la valeur à des quartiers déshérités de l'occupation à une foule d'industries et du mouvement au commerce.

D'un autre côté, je félicite la ville des mesures prises ou adoptées pour améliorer le sort de la classe la plus nombreuse. Ainsi, elle s'occupe d'amener à Paris de l'eau qu'on paiera moins cher, elle exonère de l'impôt les loyers au-dessous de 250 francs; elle a organisé la boulangerie de manière à ce que, dans un cas de disette, le pain ne pourra pas excéder un certain taux; elle cherche à diminuer le prix de la viande, non-seulement par la liberté de la boucherie, mais encore par la création d'un marché unique qui garantira mieux l'intérêt du consommateur; enfin, elle multiplie partout les églises, les écoles et les établissements de bienfaisance.

Pour travailler suivant le même ordre d'idées, je vous recommande surtout, dans l'examen de votre budget, de réduire, autant que les finances le permettront, les droits qui pèsent sur les matières de première nécessité.

Par là vous acquerez de nouveaux titres à ma reconnaissance, car si la capitale d'un grand empire s'honore par ces monuments qui rappellent la gloire des armes et attestent le génie des sciences et des arts, elle ne s'honore pas moins par les institutions qui témoignent d'une sollicitude incessante pour ceux qui souffrent et d'un zèle éclairé pour les intérêts généraux de cette immense agglomération, véritable cœur de la France, qui bat comme elle pour sa gloire et sa prospérité.

Les paroles de l'Empereur ont été souvent interrompues par les témoignages de dévouement de l'assemblée. Les acclamations les plus chaleureuses se sont fait entendre quand l'Empereur a cessé de parler.

L'Empereur a ensuite remis de sa main des décorations à plusieurs conseillers municipaux, à des ingénieurs et à des employés des travaux.

Sa Majesté après avoir salué l'assemblée est remontée en voiture et a engagé le ministre de l'Intérieur, les maréchaux Magnan et Regnaud d'Angély à prendre place auprès de lui.

Le cortège a continué son parcours en suivant le boulevard Malesherbes, la place Pantagone, les boulevards de l'Étoile et de Montceaux pour entrer dans le parc par la grille donnant sur ce dernier boulevard.

Sa Majesté avait ainsi exécuté un parcours d'environ 5,000 mètres sur des voies nouvelles depuis qu'elle avait quitté la place de la Madeleine pour entrer sur le boulevard Malesherbes.

Après avoir admiré les beautés de ce magni-

fique jardin, l'Empereur a quitté le parc par la grille Malesherbes, à six heures, et est rentré aux Tuileries en suivant le même itinéraire qu'il avait pris pour arriver à la cérémonie.

Le boulevard Malesherbes part le l'église de la Madeleine, il coupe le carrefour des rues de La Ville-l'Évêque et de Suresnes, traverse les rues d'Anjou et Lavoisier, remplace la rue Rumpfod, traverse la rue de la Pépinière, passe sur le terrain de la cour Saint-Louis pour arriver place de Laborde, où s'élève l'église Saint-Augustin. Là, une bifurcation s'établit: un autre boulevard ira de ce point rejoindre l'ancienne barrière Monceaux.

Le boulevard Malesherbes, continuant sur la gauche, traverse les rues de la Bienfaisance, de Lisbonne, de Miromesnil et de Valois, et vient, en traversant une partie du parc Monceaux, aboutir aux anciens boulevards extérieurs, qu'il traverse pour arriver à une place pentagonale, d'où rayonnent cinq boulevards: le boulevard de l'Étoile, les deux boulevards Pereire qui longent le chemin de fer d'Autenil, et un autre conduisant à la porte d'Asnières. Sur cette place, élevés comme par enchantement, se trouvent de beaux hôtels, et sur les boulevards des habitations déjà occupées.

La longueur totale du boulevard Malesherbes est de 1,400 mètres, avec une pente maxima de 17 millimètres par mètre; sa largeur est de 34 mètres avec chaussée macadamisée, larges bordures en pavé de porphyre, trottoirs, plantations, candélabres, conduites d'eau et égouts. Depuis la rue de la Pépinière jusqu'aux boulevards extérieurs, les travaux ont été immenses: il a fallu, sur cette partie opérer le déblai de 400,000 mètres cubes pour obtenir le nivellement. On ne saurait trop louer le préfet de la Seine et l'administration municipale pour le zèle et l'activité avec lesquels ces travaux ont été conduits.

(Constitutionnel.) VITU.

Chronique locale.

Le *Moniteur* du 15 août porte les nominations suivantes:

Au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur:

MM. Cuniac, conseiller à la cour impériale d'Agen, conseiller général du Lot;

Célières, conseiller de préfecture, secrétaire général de Tarn-et-Garonne (notre compatriote);

Guary, maire de Figeac depuis 1850, ancien conseiller général.

Le *Moniteur* nous apprend aussi la nomination de M. Roux au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

M. Roux, lieutenant de vaisseau, gendre de M. Montois, préfet du Lot, et en ce moment à Cahors, où il se repose de la rude campagne de Cochinchine, pendant laquelle il s'est particulièrement distingué, est un de nos plus brillants officiers de marine.

L'Empereur a voulu que tous les enfants nés le 16 mars 1856, jour de la naissance du

Les hommes à la croix rouge étaient des Bourguignons; ceux à la croix blanche, des partisans d'Armagnac.

Les boutiquiers tremblants se hâtaient de refermer leurs portes un instant entr'ouvertes.

A tous moments les rues étaient sillonnées par des patrouilles d'archers du roi; mais la contenance de ces soldats n'était ni ferme ni résolue; ils obéissaient machinalement à un ordre donné, avec une répugnance visible qui se trahissait sur les traits où régnait une expression d'hésitation et presque de découragement.

— Ah ça, Michel, que penses-tu de tout ce mouvement? disait un honnête barbier à son voisin, honorable marchand drapier.

— Je n'en augure rien de bon, Jonathan... c'est encore Bourgogne qui se remue!!!

— Mais, Pâques Dieu, Armagnac est bien de force à lui répondre.

— Le crois-tu, Jonathan?

— Tu le verras tout à l'heure, Michel.

— Eh bien, moi, je gage que Bourgogne l'emportera!!!

— Je soutiens, moi, que ce sera Armagnac!

— Tu radotes, Jonathan!!!

— Tu es fou, Michel!!!

— Je te ressemble...

Prince impérial, reçussent une gratification de 100 fr. En conséquence, cette gratification vient d'être accordée aux parents des enfants nés dans le Lot, le 16 mars 1856, et dont les noms suivent:

Sieurs Barra (Théodore), instituteur à Aynac; Souleillou (Jean), cultivateur à Begous; Entraygues (Antoine-Hypolyte), instituteur à Blars.

Par décision ministérielle du 13 août courant, le délai, primitivement fixé jusqu'au 15 août, pour la réception régulière des déclarations des industriels envoyant leurs produits à l'Exposition universelle de Londres, est prolongé au 15 septembre prochain.

Le *Moniteur* nous apporte la liste des présidents, vice-présidents et secrétaires des Conseils généraux pour la session de 1861.

Sont nommés:

LOT.

Président: S. Exc. le maréchal Canrobert
Vice-présidents: M. Deltheil, député, et M. le comte Joachim Murat, député.

Secrétaire: M. Besse de Laromiguière, vice-président du tribunal civil de Cahors.

Le *Moniteur* du 7 de ce mois publie un décret impérial qui promulgue la loi votée le 21 juin dernier par le Corps législatif et relative à la réforme de la correspondance télégraphique.

En rappelant aujourd'hui que la nouvelle loi sera mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain, nous en reproduisons les dispositions les plus importantes, c'est-à-dire celles qui intéressent le plus directement le public.

L'article 2 porte que les dépêches de un à vingt mots, adresse et signatures comprises, seront soumises aux taxes suivantes, perçues au départ: les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de 1 franc; les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'empire, hors le cas précédent à une taxe fixe de 2 francs. La même taxe sera appliquée à la Corse, lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu du départ, est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

L'article 4 dispose que le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport, enfin les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'administration des postes, seront par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le ministre des finances.

— Tu m'insultes, je crois?
— Le grand malheur!!!

Pour toute réponse, le drapier fondit comme l'éclair sur son interlocuteur, le saisit rudement à la gorge, et, comme il était plus fort et plus robuste que son adversaire, il lui eût fait un mauvais parti, sans l'intervention officieuse de quelques passants qui arrêtaient cette rixe à sa naissance.

— Cela ne m'empêchera pas de crier: Vive Bourgogne! — exclama Michel se dégageant de l'étreinte de Jonathan et la face marbrée de tâches violacées.

— Et moi: Vive Armagnac! — hurla l'autre d'une voix de tonnerre.

Ces scènes se répétaient en ce moment sur plusieurs points de la ville partagée entre les Armagnacs et les Bourguignons. Encore quelques instants et le sang de la guerre civile allait couler à flots. L'émeute s'avantait grondante et meurtrière.

Au moment où se passait la scène que nous venons de raconter, débouchait sur le marché des Innocents une troupe d'hommes baillonnés, les uns bizarrement, les autres formidablement armés, et tous portant la croix rouge sur leurs poitrines. Ils vociféraient d'une manière affreuse:

— Vive Bourgogne! Tue l'Armagnac!!!

A la tête de ce hideux cortège, marchaient deux hommes qui paraissaient en diriger les mouvements.

On nous écrit de Montcuq:

La fête de l'Empereur a été célébrée à Montcuq avec toute la solennité dont est capable une petite ville. Le 14 au soir quelques coups de canon ont annoncé à la population la fête du lendemain. Le 15, au point du jour, le canon s'est fait encore entendre; à 9 heures, tous les employés et fonctionnaires, convoqués par M. le Maire, se sont rendus à l'hôtel-de-ville, où la musique des élèves de l'école chrétienne, dirigée par M. Bel, est venue les prendre et les conduire à l'église. L'office a été célébré avec grande pompe.

La musique a reconduit les autorités à la Mairie.

Le soir, il y a eu feu de joie, allumé par MM. le Maire et le Curé. Pendant que les feux brûlaient, la musique jouait des airs patriotiques et les cris de *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le prince impérial!* ne cessaient de retentir. Les illuminations ont été superbes. Deux ballons ont été lancés par les frères de l'école communale.

Hier, a eu lieu avec beaucoup d'éclat la distribution des prix aux élèves de l'école communale. Une petite pièce, composée pour la circonstance, et jouée par les élèves, a été très-applaudie.

On nous écrit de Figeac, 12 août.

La distribution des prix du collège communal a eu lieu aujourd'hui. Une tente et une estrade, décorées avec autant de simplicité que de goût, avaient été dressées dans la vaste cour de l'établissement, où s'était réunie une nombreuse assistance.

La solennité était présidée par M. Salgues, président du Tribunal, délégué par M. le Recteur, et qu'entouraient les autorités administratives, judiciaires et religieuses, ainsi que les fonctionnaires du collège.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Durand, régent de logique, qui a développé cette thèse: *que l'autorité, de même que le raisonnement et la persuasion, doivent être la base de toute solide éducation.*

M. Salgues, président, et M. Barry, principal, ont, dans des allocutions toutes paternelles, adressé aux élèves de sages conseils et des paroles d'encouragement; M. Tréneule, curé de Notre-Dame du Puy, a démontré, à son tour, dans un court et ingénieux apologue, que l'intelligence non cultivée s'appauvrit et dégénère bien que donnée des dons les plus précieux de la nature, tandis que celle qui est moins favorisée se développe et s'élève par les soins dont elle est l'objet.

Les noms des lauréats ont été ensuite proclamés.

Un orchestre improvisé et la société chorale ajoutaient, par l'alternative de leurs morceaux et de leurs chants, à l'éclat de cette fête de famille.

Au nombre des élèves de cette année, qui ont obtenu le grade de bachelier se trouve le fils de M. le Sous-Préfet.

On nous écrit encore de la même ville et à la même date:

Ce soir, vers les cinq heures, une détonation s'est fait entendre dans le faubourg St.-Martin. Le nommé H..., maçon, originaire de la Corréze, âgé de 8 ans, venait de se faire sauter la cervelle à l'aide d'un pistolet, et lorsqu'on

L'un de ces hommes était d'une stature herculéenne; les manches de son vêtement relevées jusqu'aux aisselles laissaient entièrement à nu un bras robuste et musculeux; il tenait à la main une dague d'une longueur démesurée, qu'il faisait tourner au-dessus de sa tête avec une incroyable agilité. Près de lui se tenait un autre homme dont la taille, bien qu'élevée, ne l'empêchait pas de ressembler à un nain auprès de ce géant redoutable.

C'étaient Caboché l'écorcheur, et messire Hélon de Jaqueille, gouverneur de Paris.

Cette troupe s'arrêta un instant formant le cercle autour de l'écorcheur, qui s'était élancé sur une borne, et de cette position dominait toutes ces têtes ondulant comme les vagues d'une mer en furie:

— Ah ça, par la mort-Dieu! mes braves compagnons, êtes-vous décidé à me suivre où je vous conduirai? — cria-t-il d'une voix de stentor.

— Oui, oui, Caboché! — hurlèrent en chœur formidable plusieurs milliers de voix.

— Alors, foi d'écorcheur! à vous plaisirs et ripailles, or et argent... vins et ribaudes!!! — reprit Caboché.

— Vive Caboché! vive Bourgogne!

— Merci, mes braves!!! — répondit l'orateur.

(La suite au prochain numéro.)

JULES C. DU VERGER

est accouru dans la direction du bruit, on n'a trouvé qu'un cadavre. Il paraît que, depuis quelques jours, ce malheureux donnait des signes de dérangement intellectuel. Il avait déjà tenté de se suicider la veille.

La population de la ville de Figeac, d'après le dénombrement de cette année est de..... 8.381 âmes
Elle était, en 1856, de..... 6.820

Augmentation..... 1.561
On attribue les deux tiers de cet accroissement de population à la présence, à Figeac, d'un grand nombre d'ouvriers attirés dans cette localité par les travaux de la voie ferrée qui s'y exécutent.

Quoiqu'il en soit, la population normale de la ville qui est aujourd'hui de... 7.242 hab., n'était, en 1856, que de..... 6.705

Il y a donc une augmentation réelle de..... 537 hab.

Plusieurs habitants des villages qui avoisinent le chemin vicinal de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac, nous ont signalé la nécessité d'établir, le long de ce chemin, dans la cavenne Douelle, un parapet dont l'utilité nous paraît en effet incontestable.

La route, en cet endroit, longe la rivière du Lot, et le moindre écart d'un cheval peut occasionner de terribles accidents.

Nous nous faisons donc un devoir d'appeler l'attention de l'administration vicinale et du Conseil général, sur la nécessité de la construction du parapet dont il s'agit.

On nous écrit d'Albas :

Lundi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, un jeune enfant de dix ans, qui avait conduit un cheval se baigner dans le Lot, a failli se noyer. Aux cris poussés par l'enfant, on accourut. Mais le Lot est très-profond en cet endroit. Le cheval, rendu furieux par l'eau qui entraînait en abondance dans ses naseaux, lançait des ruades dont les atteintes pouvaient être mortelles. Les sieurs Solacroux, Delbien et Poujade se jetèrent néanmoins dans la rivière. Après de pénibles efforts, ils parvinrent à enlever l'enfant de dessus sa monture. Quelques secondes après, le cheval disparaissait sous l'eau.

On nous écrit d'Arcambal :

Hier, vers trois heures du soir, un enfant de sept ans se déroba à la surveillance de ses parents, retenu dans les champs par leurs travaux, et alla se baigner aux bords du Lot. Après quelques timides essais, il s'enhardit et quitta la rive : mais il perdit bientôt pied et se noya, sans que personne fût témoin de cette catastrophe. On a retrouvé son cadavre dans la soirée.

Les jours caniculaires justifient bien leur nom cette année. Depuis quelque temps nous sommes gratifiés à Cahors d'une chaleur tropicale. Les bains sont regardés, à juste raison, comme un excellent moyen pour combattre cette température si élevée. A ce sujet, un médecin donne aux baigneurs le conseil de ne pas se mettre à l'eau avant que la digestion n'ait eu lieu complètement. Voici un petit tableau intéressant qui indique le temps nécessaire à la digestion de certains aliments :

Aliments	Heures
Le bouillon au riz réclame	1
L'orge et le froment cuits à l'eau	2
Fèves cuites à l'eau salée	2 1/2
Pommes de terre à l'eau	2 1/2
Soupe aux fèves	3
Bœuf rôti	3
Bœuf bouilli	3 1/2
Bœuf maigre et séché rôti	3 1/2
Pain frais de froment	3 1/2
Beurre fondu	3 1/2
Fromage vieux	3 1/2
Soupe au potage, au pain et aux légumes	2
Bœuf salé bouilli	4 1/2

Aujourd'hui, ont commencé à Cahors, les examens pour le baccalauréat ès-lettres et ès-sciences.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 août 1861.
12 Versements dont 3 nouveaux... 4,490 f
6 Remboursés dont 3 pour solde... 2,897 f 84

TAXE DU PAIN. — 25 juillet 1861.

1^{re} qualité 38 c., 2^e qualité 35 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 3 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie 1^{er} 05^c.

Fête du 15 Août

La fête du 15 août a été célébrée, à Cahors, par un temps magnifique. A dix heures, une messe solennelle a été chantée à la Cathédrale, où s'était rendu M. le Préfet, accompagné de M. le Maire et de toutes les autorités de la ville. Mgr l'évêque de Cahors présidait à la pieuse cérémonie, assisté de Mgr l'archevêque de Chalcédoine. La foule se pressait silencieuse et recueillie dans la vaste nef. Après la messe, Mgr l'évêque, la mitre en tête, la crosse pastorale en main, et revêtu de ses habits pontificaux, a entonné le premier verset du *Te Deum*, pour appeler les bénédictions du ciel sur la famille impériale.

A l'issue de la cérémonie religieuse, M. le Préfet, suivi des fonctionnaires qui y avaient assisté, s'est rendu sur le cours Fénélon, pour y passer la revue de la compagnie des sapeurs-pompiers et du bataillon du 80^e de ligne. Un grand nombre de curieux s'était porté sur la promenade. Le défilé de la troupe a eu lieu aux cris réitérés de : *Vive l'Empereur!* Malgré la chaleur vraiment sénégalienne de la journée, les boulevards étaient constamment sillonnés de promeneurs, se disposant à voir passer la procession. Elle est sortie à quatre heures de la cathédrale, a suivi les quais, et après avoir fait le tour de la statue de Notre-Dame, à l'extrémité du pont Louis-Philippe, a monté les boulevards et est revenue à son point de départ. Les balcons, les terrasses et les fenêtres, bordant le parcours, suivi par le cortège, étaient garnis de dames aux plus fraîches toilettes. Les bas côtés des boulevards avaient été envahis par une triple ligne de curieux.

A six heures, a commencé l'ascension au mât de cocagne. Elle a été des plus pittoresques et a fort égayé la foule. Les lutteurs se sont chahuté disputés les prix. A six heures et demie un dîner officiel avait lieu à la Préfecture.

A l'entrée de la nuit, la Mairie a dessiné aux regards de la foule sa façade constellée de verres de couleurs. Cette illumination est de bon goût et produit un fort bel effet. La Préfecture, d'autres bâtiments publics et un grand nombre de maisons particulières s'illuminaient à leur tour.

A dix heures, a eu lieu la retraite aux flambeaux. La musique des pompiers, dirigée par son habile chef, M. Godinaud, s'était jointe aux tambours de la garnison. Partis de la statue de Notre-Dame, les tambours et les musiciens ont traversé les boulevards et se sont arrêtés à la caserne. Des individus, porteurs de torches, les escortaient. Le coup-d'œil ne manquait pas d'originalité. Sur le passage de la retraite, les cris de : *Vive l'Empereur!* retentissaient de tous côtés, comme un hommage rendu à l'auguste souverain, qui tient en ce moment si droite et si haute l'épée de la France.

En ce jour solennel, le pays, tout entier, prosterné aux pieds des saints autels, appelait sur l'Empereur et son auguste famille la protection du Très-Haut. L'Église, à son tour, célébrait la plus touchante de ses fêtes. La terre et les cieux étaient dans l'allégresse ; les anges, qui chantent leurs hymnes éternels devant le trône de leur divine Souveraine, ont porté jusqu'à ses pieds les actions de grâces de la France entière, qui associait, dans une même et ardente prière, le nom de la Reine des Reines et celui de son magnanime Empereur.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Gironde. — On lit dans l'Indicateur de Bordeaux : Le bruit est fortement accrédité ici que Bordeaux aura l'honneur de recevoir la visite, au mois de septembre prochain, de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. On dit même qu'un décret impérial, daté de Bordeaux, viendra, comme à Lyon, satisfaire un vœu généralement exprimé : celui du rachat du pont de Bordeaux.

Basses-Pyrénées. — « L'Impératrice vit aux Eaux-Bonnes, dans une retraite absolue, écrit-on à ce journal. Elle a refusé une fête montagnarde que la population désirait lui offrir ; on ignore même si elle fera une apparition aux fêtes de Laruns. »

« Sa santé paraît du reste, excellente, et il est évident qu'en venant aux Eaux-Bonnes, elle a voulu y trouver le repos et respirer l'air des montagnes plutôt que suivre un traitement curatif dont rien, sur sa physiologie, n'indique le besoin. »

Hérault. — On lit dans le Messager du Midi : « Un événement mystérieux et tragique vient de mettre en émoi la commune de Mireval. Avant-hier, 10 août, les cadavres d'un homme de trente ans et d'une jeune femme de vingt-cinq ans environ ont été trouvés dans un marais de cette commune. »

« Le corps de la femme était couvert de blessures faites sans doute à l'aide d'un rasoir trouvé sur les lieux, et qui ont dû déterminer une mort immédiate. Le cadavre de l'homme ne portait qu'une contusion

sans gravité ; mais une bouteille trouvée près de lui, à demi-pleine d'un liquide dont l'analyse seule pourra faire connaître la nature, autorise à penser que cet individu, après avoir tué sa compagne, s'est volontairement donné la mort. »

« Ces deux individus, étrangers à la localité, sont encore inconnus. Les vêtements de la femme portaient les initiales J. C. Sur le manche du rasoir étaient gravées les lettres J. F. Le cadavre de l'homme, à côté duquel était deux béquilles, portait au bras droit un tatouage représentant un soldat d'artillerie et du génie avec la date 1845. M. le procureur impérial Mazel et M. Bertrand, remplissant les fonctions de juge d'instruction, se sont immédiatement transportés sur les lieux, pour procéder aux premiers actes d'information, et notamment à l'autopsie, qui a été faite par M. le professeur Dumas. »

Loire. — Une tempête épouvantable a dévasté le bassin de la Loire, aux environs de Roanne, dans la journée du 10 août. Une trombe a pris naissance, à cinq heures du soir, sur le plateau appelé la Verrie, près de Saint-Rirand et de Saint-Nicolas-des-Biefs. Elle a été le résultat du choc effroyable d'énormes nuages qui se précipitaient de l'ouest et du midi, en lançant des éclairs affreux. Leurs flancs, déchirés par la foudre, se sont ouverts tout à coup et fondus en masses épouvantables d'eau et de grêle. Les habitants du plateau, littéralement inondés sur leurs hautes cimes, ont cru un instant leurs derniers moments arrivés. Plus de vingt communes ont été atteintes par le redoutable fléau.

Mais la commune qui, relativement à la plus souffert, est, sans contredit, la petite commune de Saint-Rirand ; l'étroite vallée où est assis le village est complètement dévastée, les prés sont perdus ; de plus, à la différence de ce qui est arrivé partout ailleurs, la terre végétale a été enlevée dans beaucoup d'endroits et le rocher mis à nu ; les champs sont partout profondément ravins ; un pont et deux moulins ont été démolis ; tout cela, joint à l'état déplorable des chemins, a mis cette malheureuse commune dans un morne découragement. La perte peut être évaluée à 300,000 fr.

La ligne du chemin de fer a été coupée en différents endroits, sur un parcours de cinq kilomètres, entre Saint-Germain-Lespinasse et La Pacaudière. Ce n'est qu'à grand-peine que la voie de gauche a pu seule être rétablie, après un travail de quatre heures ; la voie de droite est encore hors de service.

Les vignes sont ruinées pour bien longtemps par une grêle d'une grosseur sans exemple dans notre pays ; les blés non moissonnés ont disparu ; enfin la récolte des pommes de terre est fortement compromise dans plusieurs localités. Voilà en résumé les tristes suites de ce sinistre, qui a duré quelques heures, mais dont nos campagnes garderont bien des années le lugubre et douloureux souvenir. (Écho roannais.)

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 14 août.

Le Saint-Père vient de nommer une commission de savants ecclésiastiques pour rédiger un projet de bulle, ou seront dénoncées au monde catholique les principales erreurs des temps modernes. Le président de cette commission est le cardinal Caterini, préfet de la congrégation du Concile.

Le Père Theiner, préfet des archives du Vatican, vient de publier le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Code diplomatique dominii temporalis sanctae sedis*. L'auteur se propose de publier tous les documents qui concernent le pouvoir temporel du Saint-Siège. Dans ce premier volume il part de l'an 753 et arrive à la fin du X^e siècle. La préface a été écrite en Français pour en rendre plus facile l'intelligence en Europe.

Quoique M. de Mérode soit toujours ministre, les cabinets de Paris et de Turin ne cessent pas de suivre des négociations avec le gouvernement pontifical pour arriver à une solution de la question romaine. On assure même aujourd'hui que cette solution est trouvée.

On dit donc que la Papauté serait renfermée dans la ville Léonine, que le Pape aurait une garde noble avec bannières et armes pontificales.

Le Pape aurait un budget considérable, il conserverait le droit d'envoyer des nonces apostoliques auprès des grandes puissances, enfin son indépendance et son autorité spirituelle seraient complètement garanties.

A ces conditions, nos troupes seraient rappelées de Rome vers la fin de septembre.

Mais tant de suppositions ont été déjà faites relativement à la solution de la question romaine, que ces bruits doivent être accueillis avec une réserve excessive.

On a supposé qu'à la suite de l'altercation dont on a tant parlé dans les journaux, Mgr. de Mérode se retirerait du ministère des armes. Autre illusion : Le cardinal Antonelli n'aime pas Mgr. de Mérode et pourtant il se garderait bien de demander au Pape de renvoyer le ministre des armes, parce qu'il veut garder sa place et qu'il n'a jamais combattu la volonté du Pape. Le Saint-Père se décidera très-difficilement de lui-même à renvoyer Mgr. de Mérode qui exerce une grande influence sur son esprit. Il trouve en lui un prélat très-dévoté au Saint-Siège et sans ambition personnelle, un prélat qu'il regarde comme un moyen d'union de notabilités catholiques étrangères avec Rome.

Quant à l'altercation entre Mgr. de Mérode et M. de

Goyon, le cardinal Antonelli, en sa qualité de secrétaire d'Etat, a fait, au nom du Pape, ses excuses au général de Goyon, et l'affaire s'est ainsi terminée avec les apparences d'une pleine satisfaction. Dans la suite, le général de Goyon ne communiquera plus avec le ministre des armes. Voilà la phase nouvelle de la question romaine, le seul résultat obtenu. A Rome, tout le parti du Saint-Siège désavoue les algarades de Mgr. de Mérode. On sait, en outre, qu'il n'y a pas eu de volontaire français qui, en rentrant dans son pays, soit parti content de ce ministre des armes. (Havas.)

Turin, 13 août.

L'affaire du Père Jacques a franchi toute la série des métamorphoses dont elle était susceptible : le vénérable religieux est de retour à Turin ; il est immédiatement rentré à son couvent de la Madone des Anges, et, au dire des Nationalités, il y aurait déjà repris l'exercice de ses fonctions.

Faut-il comprendre que le Père Jacques n'a pas été dépouillé de sa cure, comme on l'avait affirmé en dernier lieu, et cette prétendue destitution doit-elle être réléguée au rang des mensonges ou des erreurs, comme on voudra, dont une partie de la presse italienne a été si prodigue à propos de cet épisode ? — Le vague des expressions dont se sert le journal auquel nous empruntons la nouvelle, nous laisse indécis sur ce point.

Nous inclinons à penser toutefois que le Père Jacques a conservé sa cure. Cette solution nous paraît la seule conforme au bon sens, à la dignité du Vatican et à la plus chrétienne interprétation des droits sacrés du confesseur in extremis.

Un article du *Movimento* de Gènes, du 9 août, réduit du reste à leurs véritables proportions les persécutions dont le religieux turinois aurait été l'objet. Il ne s'est agi, bien entendu, ni de violences, ni de prison, ni d'inquisition. Le Père Jacques aurait été reçu deux fois en audience par le Pape ; on n'aurait exigé de lui ni révélations ni mensonges sur la confession du ministre ; tout se serait réduit à une invitation, faite avec un ton sévère, de déclarer qu'en administrant les derniers sacrements au comte de Cavour, il avait manqué aux devoirs de son ministère sacré.

Le ton sévère n'a pas, à ce qu'il paraît, autrement inquiété le père Jacques, qui, d'après le même journal, aurait d'ailleurs trouvé près d'un certain nombre de cardinaux sympathie et encouragement dans ses fermes résolutions.

Les persécutions du religieux de la Madone des Anges se réduisent donc, selon toute apparence, à un acte de surveillance disciplinaire, peut-être inopportun, mais inoffensif dans les procédés. Tout au plus y pourrait-on voir une tentative d'intimidation, qui, certes, par tout ce qu'on connaît de la mansuétude naturelle du caractère de Pie IX, ne saurait être attribuée à l'initiative du chef de l'Église. — Édouard VIERNE. (Constitutionnel.)

Naples, 13 août.

A Nicastro, dans la Calabre, deux chefs de bande, Bruno Lucente et Saverio Ammirato, ont fait leur soumission.

Dans la province de Basilicate, à Bosco Rifreddo, le conseiller du gouvernement, M. Lacaca et un de ses amis, qui se rendaient à Potenza pour visiter leurs enfants, ont été tués par les réactionnaires.

Depuis deux jours, les bersaglieri et la garde mobile font la chasse aux insurgés dans les environs de Cancelli, Madaloni et Monteduvio, afin de les éloigner de la ligne des chemins de fer de Capoue où l'on redoute de voir se renouveler les fusillades qui ont été dirigées successivement en plein jour contre les trains. Lefèvre (Patrie)

— Immédiatement après avoir eu une longue conférence avec le lieutenant général, le général Pinelli a quitté Naples le 13. On croit que cet officier se rend dans les environs de Sora, toujours menacé par Chiavone.

La malle-poste a été encore arrêtée hier sur la route de Rome à St.-Germano. Douze malfaiteurs ont dévalisé le courrier seulement à la condition qu'il ne fasse pas de résistance, et lui ont enlevé deux mille ducats. — La plus grande partie de cette somme appartient à une famille française, qui se rendait à Rome, par la voie de terre.

Les arrestations continuent dans le clergé ; près de cent prêtres et moines ont été mis en prison, depuis 24 heures ; on croit que le plus grand nombre est compromis dans le complot dont faisait partie, dit-on, le cardinal. (Patrie)

AUTRICHE.

Vienne, 13 août.

Hier le conseil des ministres a eu une séance de plusieurs heures, présidée par l'Empereur, dans laquelle on a discuté la question Hongroise. D'après ce qu'on apprend, la dernière adresse de la Hongrie ne modifiera en rien la politique du Gouvernement ; on est résolu au contraire de ne plus abandonner la ligne suivie jusqu'ici et de s'en tenir aux conclusions du 21 juillet.

On doit convoquer sous peu la diète de Transylvanie pour qu'elle élise des députés à envoyer à Reichsrath. Le Gouvernement espère que la Transylvanie n'hésitera pas à nommer ses représentants pour l'assemblée générale de l'empire, mais les personnes qui sont au courant des affaires de ce pays, ne conservent pas cette confiance et considèrent comme une grande faute de convoquer la diète transylvanienne quand déjà la Hongrie et la Croatie se sont prononcées contre la patente de février. (Gazette)

HONGRIE.

Pesth, 13 août.

Les présidents des deux chambres de la diète de Hongrie sont partis pour Vienne, et seront reçus par l'Empereur, demain, à deux heures du soir.

— Voici un des paragraphes de l'Adresse de M. Deack. « Selon ses lois à elle, la nation ne peut pas admettre le point de vue dont parle le diplôme du 20 octobre et la constitution du 24 février. La Diète ne peut donc envoyer des députés au Reichsrath, et si le pays se prêtait à des élections, et si les élus acceptaient leur mandat, la Diète déclare que ce serait une violation de notre Constitution. Quant à moi, je me crois obligé de déclarer que je

ne reconnaitra jamais les députés Hongrois au Reichsrath, ni les charges financières votées sans leur participation. La Diète prétend toujours sauvegarder son droit légal de consentement aux impôts et aux chiffres du contingent militaire, son droit légal de changer et d'annuler conjointement avec le roi les lois du pays, bref, le rétablissement complet de la Constitution de 1848. Il est très douloureux, ajoute M. Deak, que le rescrit royal n'ait pas pris pour base la Constitution hongroise, mais bien une charte octroyée. Par ce fait, cesse toute possibilité de s'entendre. »

(Maggyar)

POLOGNE.
Malgré la défense de l'autorité, Varsovie a célébré la fête nationale de la Pologne. Toutes les boutiques et comptoirs étaient fermés, ainsi que la Bourse. Une foule nombreuse s'est portée aux églises. La ville a été illuminée le soir. Les principales rues de la ville étaient occupées par une force militaire imposante avec l'artillerie. On a opéré quelques arrestations.

(Havas)

ÉTATS-UNIS.
Toutes les lettres qui arrivent de New-York et de Washington, prouvent jusqu'à la dernière évidence que le désastre de Bull's-Run est dû à l'insigne lâcheté des troupes et des officiers. On n'a pas d'idée d'une semblable panique, d'un saut qui peut aussi honteux. Il n'y a pas eu un seul régiment qui ait tenu ou qui ait été sérieusement engagé pendant dix minutes. Il n'y a pas eu une seule attaque à la baïonnette; les batteries ont toujours tiré hors de portée. Aussitôt que les troupes du sud eurent achevé leur mouvement de retraite simulée, et repris l'offensive avec résolution, la panique s'est emparée de l'armée du nord sur toute la ligne, ça été une débandade sans exemple.

Pour extrait : J. C. DU VERGER.

Paris.
16 août.
Aujourd'hui à 3 heures, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, situé sur le Pont-Neuf et abrité contre les rayons du soleil, marquait 39 degrés, mais au nord et à l'ombre les thermomètres n'atteignent que 31 degrés. Le baromètre, qui était au beau temps depuis plusieurs jours, est remonté ce matin au variable.

— Le bel écusson de Saint-Germain est apparu ce matin sur la clé de la porte ogivale de la tour du côté du Louvre, tout or, azur et sinople sur quoi brochant trois fleurs de lys alignées, une crose d'évêque et puis une palme verte.

La tour n'est pas terminée; mais elle sera demain débarrassée de ses barrières et échafaudages.

— Par un décret en date du 10 de ce mois, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. Benedetti (Vincent), ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté le roi d'Italie.

M. le Marquis de Banneville, ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Bavière, a été nommé directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères en remplacement de M. Benedetti.

M. le marquis de Banneville concervera le titre et le rang de ministre plénipotentiaire.

— M. Emile Augier, dont la santé avait donné de grandes inquiétudes, est en pleine voie de guérison. Cependant il ne peut encore accepter les invitations à diner. Voici le billet qu'il adressait dernièrement à un de ses amis :

« Je suis encore trop souffrant, pour venir demain diner avec vous. Mille excuses, mille regrets. Emile Augier. Total, trois mille. »

— En partant de Paris, le soir pour Cherbourg, au lieu de se mettre en route le matin, comme on l'avait annoncé, le roi Charles XV comptait gagner quelques heures, sans prendre sur son repos, et s'était en effet couché peu après le départ, et comptait se reposer jusqu'au jour; mais la municipalité d'Évreux en avait décidé autrement :

« Évreux a été la résidence de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense, et, à ce titre, elle avait un droit tout particulier à offrir ses félicitations à l'héritier de Bernadotte. »

À une heure du matin, M. Deschamps,

maire, accompagné de MM. Moisy et Chefdeville, adjoints, et les membres du conseil municipal, se sont rendus à la gare, pavoisée de drapeaux, et brillamment illuminée en verres de couleur. Là se sont trouvés réunis M. le Préfet, qui avait voulu se joindre à cette manifestation de la ville, M. le général commandant le département, un grand nombre de fonctionnaires publics et plus de deux mille personnes de toutes les classes de la société. La musique municipale s'est jointe au cortège pour donner une aubade à l'hôte auguste, ami et allié de la France.

Le train royal est arrivé en gare à une heure et demie. Le roi était couché; mais cédant avec une grâce charmante au vœu de la municipalité et de la population, il s'est levé et, s'étant rendu dans le waggon-salon, a reçu M. le maire, M. le préfet et M. le général et les membres de l'administration municipale. S. M. a exprimé en termes pleins de bienveillance la satisfaction que lui causait cette surprise.

Le roi a adressé des remerciements chaleureux au corps de musique, et l'a félicité de son excellente tenue ainsi que de son instruction musicale, dont il venait de donner une nouvelle preuve en exécutant plusieurs morceaux pendant l'entrevue.

À deux heures un quart le train reprenait sa course, salué une dernière fois des acclamations de la foule qui se pressait sur les quais et aux abords de la gare.

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

BULLETTIN COMMERCIAL.
Les alcools du Nord sont calmes à 85 fr.; pour le disponible à 90 degrés, les 3/6 du Languedoc sont, avec une bien faible demande, à 20 fr. l'hect. à 86 degrés à l'entrepôt.
Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, donnent, par continuation, bien peu d'aliment aux affaires. Les quelques ventes que l'on constate se bornent à la vente au détail de quelques pièces de

Montpellier pur que l'on paie de 105 à 110 fr. l'hect. par contre, les tafias sont d'une vente facile de 65 à 75 fr.; suivant le degré et la qualité.

Les pays de production sont également sans affaires. Il ne se traite rien pour l'exportation et l'on reste toujours en présence de la dernière récolte en partie emmagasinée dans les caves des propriétaires. Le temps a été des plus propices à la végétation de la vigne, les raisins grossissent à vue d'œil, et la vendange, selon toute probabilité, sera précoce si le temps sec continue. On espère faire même de très-bonnes qualités dans tous les vignobles avec de la haleur.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

COMMUNE DE CAHORS
Marché aux grains. — Samedi, 17 août.

Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.	
Froment.	298	41	24 ^r 03	78 k. 240
Fais.	43	7	13 ^r 56	»

BULLETTIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
16 août 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
pour 100	68 50	» 10	» »
1/2 pour 100	97 85	» 05	» »
Banque de France	2900	»	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 15 au 17 août 1861.

Naissances.
15 août. Souques, Jean-Pierre-Frédéric.
16 — Lafragette (Hugues).
Décès.
15 — Lapeche (Pétronille), 78 ans.
15 — Bouquet (Vincent), 16 mois.
16 — Bounetou (Marie-Elisabeth), 16 jours.
16 — Bru (Pierre), 6 mois.
17 — Sers (Claude), 48 ans.
17 — Crouzade (Eugène), 85 mois.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le sieur Lafage, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son établissement boulevard sud, maison Carayon, près du Lion-d'Or, et qu'il l'a disposé de manière à satisfaire aussi convenablement que possible sa clientèle. Comme par le passé on trouvera chez lui une consommation de première qualité.

BRASSERIE CENTRALE
MAGDELAIN, à Cahors.
BIÈRE BLANCHE
De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraichissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicieuse à la fois.

A LOUER
Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave; très-bien planté, murs tapissés de vignes; poiriers en espaliers, situé enclos S^{te} Claire, à Cahors.
S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
SABRIÉ, TAILLEUR
a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.
Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.
Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.
Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

CHANGEMENT DE DOMICILE
AU PAUVRE DIABLE
MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacien. Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, **F. LABIE** vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

Eaux générales de LAGARDE, près Gramat (Lot).
Dépôt à Cahors, chez M. Lafon, aubergiste; à St-Céré, chez M. Camille.
Au moment où nous touchons à la saison des Eaux minérales, nous venons recommander au Public les Eaux de Lagarde, qui ont pris le rang qu'elles méritent, après l'analyse faite par les plus habiles chimistes de Paris, la science leur a reconnu des propriétés purgatives et diméti-ques qui les distinguent de toutes les Eaux de même nature. Elles conviennent à tous les tempéraments.
Connues depuis longtemps des environs de Gramat, ces Eaux se sont fait connaître l'année dernière, dans le département, de la manière la plus satisfaisante. Nous sommes munis d'attestations d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles figurent des médecins, qui, après les avoir expérimentées, en peuvent trop se louer des bons effets qu'elles en ont retirés.
Les Eaux de Lagarde n'ont besoin, pour favoriser leur action, du secours d'aucune substance étrangère: Elles agissent par leur propre vertu.
C'est principalement dans les embarras gastriques, les gastralgies, les constipations opiniâtres, les flatuosités, les migraines rebelles, l'inappétence (perte d'appétit), les affections bilieuses, la méstérite (carreau), les gravelles, les coliques néphrétiques, les catarrhes de la vessie, la leucorrhée ou fleurs blanches, les bronchites et les catarrhes chroniques, la dysenterie des enfants; ces Eaux procurent des guérisons surprenantes.
Ces Eaux arrivent à Cahors et St-Céré tous les jours, puisées de la fontaine. Le propriétaire les délivre lui-même. Un médecin est spécialement attaché à cette fontaine, il s'y rend tous les jours. *Le propriétaire, DARNIS*

La dame veuve CHAMPARINY a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, se décidant à continuer, avec le concours d'un contre-maitre de l'une des meilleures maisons de Bordeaux, le commerce de feu Champariny, son mari, elle vient d'assortir ses magasins de Lampes électriques au schiste, donnant la plus belle clarté qui ait encore paru, avec une économie incontestable sur l'huile végétale. Ce genre d'éclairage peut s'employer avec avantage pour Salons, Salles à manger, Salles de billards, Salles d'études, Églises, Hôtels, Cafés, Magasins, Ateliers, Cours et Jardins. On trouvera chez elle, comme par le passé, un grand choix de Seringues, fabriquées dans ses ateliers; des Clyso-pompes, des Irrigateurs, des Baignoires, Bains de siège, Bains de pieds, Fontaines vernies et tous objets de ferblanterie brute et polie; Chandelières, Flambeaux cuivre, bronze et argentés; Ustensiles de café et de cuisine, Articles en fer battu, Couverts en étain et en métal, Chauffettes en tôle

et en bois, Soufflets. Grand choix de Lampes-moderateur. — Le tout sera vendu garanti, à 20 p. % au-dessous du cours. — Cafetières à filtre, cinq grandes tasses, à 1 fr. 50 cent.

La dame veuve CHAMPARINY se charge de la confection, sur commande, de tous objets concernant la ferblanterie, poterie d'étain, plomberie et zinc; vend, achète et échange pour du vieux étain.

MM. les Ecclésiastiques trouveront chez elle des Piscines, des Boîtes à saintes huiles et des Lanternes pour le saint viatique.

Elle espère que les soins, avec lesquels les marchandises seront livrées, et la modicité de ses prix lui mériteront, de la part du public, une confiance que tous ses efforts tendront à justifier.

Louage de Lampes et Quinquets pour Soirées.
Le propriétaire-gerant: A. LAYROU.